



OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2016-237

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-08-23-003 - 01-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DE COSTE FARON sous le n° 481657 (1 page)	Page 4
R76-2016-09-13-002 - 02-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Scea Fava d'Albert sous le n° 3116211 (1 page)	Page 6
R76-2016-08-19-003 - 03-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Pere Alexandre sous le n° 3116227 (1 page)	Page 8
R76-2016-09-13-003 - 03-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Roca Jacques sous le n° 3116218 (1 page)	Page 10
R76-2016-06-24-009 - 05-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter Rivalan Julian sous le n° 11160017 (1 page)	Page 12
R76-2016-12-23-001 - 06-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter sarl Guagno sous le n°11160019 (1 page)	Page 14
R76-2016-06-24-010 - 07-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter dossier autorisation d'exploiter Manens Kevin sous le n° 11160022 (1 page)	Page 16
R76-2016-06-23-002 - 08-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Scea de Foncadaure sous le n° 11160025 (1 page)	Page 18
R76-2016-06-24-011 - 09-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Bourdel Anne-Claude sous le n° 11160030 (1 page)	Page 20
R76-2016-06-24-012 - 10-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Py Jean-Pierre sous le n° 11160034 (1 page)	Page 22
R76-2016-06-24-013 - 11-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Fages Galera Paul sous le n° 11160036 (1 page)	Page 24
R76-2016-06-27-008 - 12-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Tyou Adrien sous le n° 11160037 (1 page)	Page 26
R76-2016-06-23-003 - 13-DRAAF - ARDC do11160ssier autorisation d'exploiter Tost Florent sous le n° 1160038 (1 page)	Page 28
R76-2016-07-05-007 - 14-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Teixeira Lopez Filipe sous le n° 11160040 (1 page)	Page 30
R76-2016-08-02-005 - 15-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter GAEC LA DE BRIOLA sous le n°11160041 (1 page)	Page 32
R76-2016-06-24-014 - 16-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Cauhope Mathieu sous le n°11160042 (1 page)	Page 34
R76-2016-06-24-015 - 17-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Andrieu Christelle sous le n° 11160043 (1 page)	Page 36
R76-2016-07-01-027 - 18-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Moody Jonathan sous le n°11160045 (1 page)	Page 38

R76-2016-07-08-007 - 19-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Milhau Jean Philippe sous le n°11160471 (1 page)	Page 40
R76-2016-07-08-008 - 20-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Milhau Jean-Philippe sous le n° 11160047-2 (1 page)	Page 42
R76-2016-07-01-028 - 21-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Scea le jardins des Deux-Moiselles sous le n°11160049 (1 page)	Page 44
R76-2016-07-07-013 - 22-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - 11160054-1Gaec de Bendine sous le n°11160054-1 (1 page)	Page 46
R76-2016-07-07-014 - 23-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - -2 Gaec Bendine sous le n° 11160054 (1 page)	Page 48
R76-2016-07-08-009 - 24-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Earl Peguillou sous le n° 1160056 (1 page)	Page 50

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-08-23-003

01-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
GAEC DE COSTE FARON sous le n° 481657

*01-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DE COSTE FARON sous le n°
481657.*

*- signé par M. le directeur départemental de la Lozère -
- signé par M. le directeur départemental de la Lozère -*



PREFECTURE DE LA LOZERE

**Direction Départementale
des Territoires de la Lozère**
SERVICE ECONOMIE AGRICOLE
4 avenue de la Gare
BP 132
48005 MENDE CEDEX

Affaire suivie par : Géraldine GELY
geraldine.gely@lozere.gouv.fr
Tél. : 04 66 49 45 61

Mende, le 23 août 2016

Le Directeur Départemental
à
GAEC DE COSTE FARON
POULALION Rémi et BUFFIER Isabelle
48200 RIMEIZE

OBJET : Contrôle des structures

Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **5 août 2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **52,47** ha situés sur les communes de **LES BESSONS , FONTANS et RIMEIZE**.

LES BESSONS

C62 C63 C64 C355 C657 C358 D343 D344

ZA75

FONTANS

F3 F6

**E284 E285 E309 E310 E311 E312 E313 E314 E315 E316 E331 E332 F4 F5 F7 F17 F18 F19 F83 F91
F96 F97 F100 F298**

RIMEIZE

D515 D516 D517 D518 D519 D520 D521 D522 D523 D524 D525 D869

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Numéro d'enregistrement : 48 16 57**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **5 décembre 2016** votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs). Je vous informe qu'une attestation de décision implicite d'acceptation pourra également vous être délivrée sur demande expresse adressée à la DDT de la Lozère.

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur départemental des territoires,
Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef du service économie agricole,
Pour le chef du service économie agricole,
La chef d'unité,


Joëlle TUZET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-13-002

02-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Scea
Fava d'Albert sous le n° 3116211

*02-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Scea Fava d'Albert sous le n° 3116211.
- signé par M. le directeur départemental de la Haute-Garonne -*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires
Service Economie Agricole

Toulouse, le 13 septembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD
Tél. : 05-61-10-60-74
Courriel : sabine.lombard
@haute-garonne.gouv.fr

SCEA FAVA D'ALBERT
345 bd de Lamasquère
31600 MURET

OBJET: Contrôle des structures -
Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en
cas d'accord tacite

Monsieur le Gérant,

J'accuse réception le **18/08/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de
4,9372 ha situés sur la commune de Muret.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 18/08/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/211**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **18/12/2016**,
l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la
pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de
l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant,
l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour
information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier.
Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les
mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article
R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

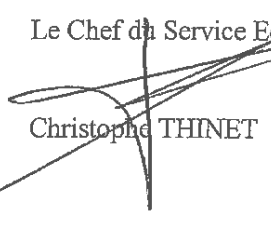
Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite**
telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III
section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour
bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation
d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole


Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-08-19-003

03-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Pere
Alexandre sous le n° 3116227

*03-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Pere Alexandre sous le n° 3116227.
- signé par M. le directeur départemental de la Haute-Garonne -*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires
Service Economie Agricole

Toulouse, le 19 août 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD
Tél. : 05-61-10-60-74
Courriel : sabine.lombard
@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur PERE Alexandre
Les Bencasses
31420 FRANCON

OBJET: Contrôle des structures -
Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en
cas d'accord tacite

Monsieur,

J'accuse réception le **17/08/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de
17,0103 ha situés sur les communes de Terrebasse et Francon.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 17/08/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/227**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **17/12/2016**,
l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la
pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de
l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant,
l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour
information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous
serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les
mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article
R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite**
telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III
section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour
bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation
d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

 Pour le Directeur empêché.
Le Chef du Service Economie Agricole

Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-13-003

03-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Roca
Jacques sous le n° 3116218

*03-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Roca Jacques sous le n° 3116218.
- signé par M. le directeur départemental de la Haute-Garonne -*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires
Service Economie Agricole

Toulouse, le 13 septembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD
Tél. : 05-61-10-60-74
Courriel : sabine.lombard
@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur ROCA Jacques
103 rue François Puertolas
31600 MURET

OBJET: Contrôle des structures -
Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en
cas d'accord tacite

Monsieur,

J'accuse réception le **14/08/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 19,8090 ha situés sur la commune de Muret.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 14/08/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/218**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **14/12/2016**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole


Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-24-009

05-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter
Rivalan Julian sous le n° 11160017

*05-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter Rivalan Julian sous le n° 11160017.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude -
- signé par M. le directeur départemental de la Haute-Garonne -*

Carcassonne, le 24 juin 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Monsieur RIVALAN Julian
3 Chemin de la Goudine

11330 – ALBIERES

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET

Monsieur,

J'accuse réception le **13/06/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **0,95 ha** situés sur la commune d'**ALBIERES**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place est :

- **Monsieur RIVALAN Philippe sis à 11330 – ALBIERES**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **13/06/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0017**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait que vous ne devez pas commencer cette opération avant la fin du délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction prévu réglementairement est de 4 mois durant lesquels des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus. En l'absence de réponse de l'administration le « **13/10/2016** », votre demande sera tacitement acceptée.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

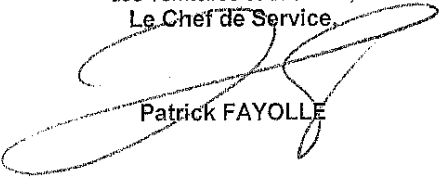
14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

À l'issue de ce délai, et en l'absence de décision expresse, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée sur demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,


Patrick FAYOLLE

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-23-001

06-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter sarl
Guagno sous le n°11160019

*06-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter sarl Guagno sous le n°11160019;
- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude -*

Carcassonne, le 23 juin 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

SARL GUAGNO
3 Chemin du Moulin

11410 – BARAIGNE

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **13/06/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **36,43 ha** situés sur la commune de **BARAIGNE**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place est :

- **LA SCEA DE GERMANET** sise à **11410 – GOURVIEILLE**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **13/06/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0019**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait que vous ne devez pas commencer cette opération avant la fin du délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction prévu réglementairement est de 4 mois durant lesquels des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus. En l'absence de réponse de l'administration le « **13/10/2016** », votre demande sera tacitement acceptée.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30

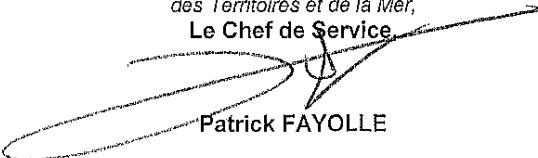
16 heures le vendredi

À l'issue de ce délai, et en l'absence de décision expresse, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée sur demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service


Patrick FAYOLLE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-24-010

07-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter
dossier autorisation d'exploiter Manens Kevin sous le n°
11160022

*07- ARDC dossier autorisation d'exploiter dossier autorisation d'exploiter Manens Kevin sous le
n° 11160022.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude -

Carcassonne, le 15 juin 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

Monsieur MANENS Kévin
Gatimel

11240 – FERRAN

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET

Monsieur,

J'accuse réception le **15/06/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **14,73 ha** situés sur les communes de **FERRAN, VILLENEUVE LES MONTREALS et GRAMAZIE**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place est :

- **Monsieur BACHERE Thierry (décédé) sis à 11240 - GRAMAZIE**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **15/06/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0022**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait que vous ne devez pas commencer cette opération avant la fin du délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction prévu réglementairement est de 4 mois durant lesquels des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus. En l'absence de réponse de l'administration le « **15/10/2016** », votre demande sera tacitement acceptée.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

À l'issue de ce délai, et en l'absence de décision expresse, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée sur demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,

Patrick FAYOLLE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-23-002

08-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Scea
de Foncadaure sous le n° 11160025

*08-DRAAF - ardc dossier autorisation d'exploiter Scea de Foncadaure sous le n° 11160025.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude -*

Carcassonne, le 23 juin 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

SCEA DE FONCADAURE
2 Rue Matisse

65100 - LOURDES

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET

J'accuse réception le **16/06/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **0,76 ha** situés sur la commune de **LEUCATE**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place est :

- la **SCEA DES TROIS CHAMPS** sise à **11540 - ROQUEFORT DES CORBIERES**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **16/06/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0025**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait que vous ne devez pas commencer cette opération avant la fin du délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction prévu réglementairement est de 4 mois durant lesquels des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus. En l'absence de réponse de l'administration le « **16/10/2016** », votre demande sera tacitement acceptée.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

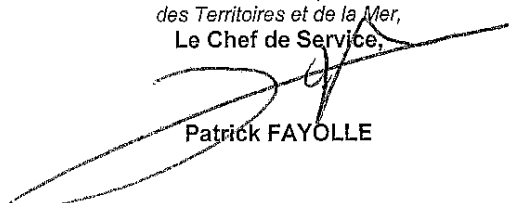
14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

À l'issue de ce délai, et en l'absence de décision expresse, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée sur demande.

Je vous prie d'agréer, , l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,


Patrick FAYOLLE

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-24-011

09-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter
Bourdel Anne-Claude sous le n° 11160030

*09-DRAAF - ardc dossier autorisation d'exploiter Bourdel Anne-Claude sous le n° 11160030.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude -*

Carcassonne, le 24 juin 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Madame BOURDEL Anne-Claude
21 Chemin de Montplaisir

11220 – MONTLAUR

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET

Madame,

J'accuse réception le 09/06/2016 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 2,52 ha situés sur la commune de MONTLAUR.

L'exploitant antérieur ou preneur en place est :

- Monsieur SAINT-GEORGES Didier sis à 31830 - PLAISANCE DU TOUCH

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : 09/06/2016
- numéro d'enregistrement : 11-16-0030

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait que vous ne devez pas commencer cette opération avant la fin du délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction prévu réglementairement est de 4 mois durant lesquels des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus. En l'absence de réponse de l'administration le « 09/10/2016 », votre demande sera tacitement acceptée.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

À l'issue de ce délai, et en l'absence de décision expresse, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée sur demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,

Patrick FAYOLLE

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11830 CARCASSONNE CEDEX

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-24-012

10-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Py
Jean-Pierre sous le n° 11160034

*10-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Py Jean-Pierre sous le n° 11160034.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude -*

Carcassonne, le 26 juin 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Monsieur PY Jean-Pierre
131 Avenue des Corbières

11700 – DOUZENS

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET

Monsieur,

J'accuse réception le **15/06/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **2,52 ha** situés sur la commune de **CAPENDU**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place est :

- **Monsieur MORA Jean Manuel sis à 11000 – CARCASSONNE**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **15/06/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0034**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait que vous ne devez pas commencer cette opération avant la fin du délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction prévu réglementairement est de 4 mois durant lesquels des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus. En l'absence de réponse de l'administration le « **15/10/2016** », votre demande sera tacitement acceptée.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

À l'issue de ce délai, et en l'absence de décision expresse, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée sur demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,

Patrick FAYOLLE

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-24-013

11-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Fages
Galera Paul sous le n° 11160036

*11- ARDC dossier autorisation d'exploiter Fages Galera Paul sous le n° 11160036.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude -*

Carcassonne, le 24 juin 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Monsieur FAGES GALERA Paul
Chemin du Col d'Enterré

11300 - GAJA ET VILLEDIEU

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAI - Géraldine DEVEAU – SEADR
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET

Monsieur,

J'accuse réception le **15/06/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **1,62 ha** situés sur la commune de **GAJA ET VILLEDIEU**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place est :

- **Monsieur FAGES Pascal** sis(e) à **11300 – GAJA ET VILLEDIEU**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **15/06/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0036**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait que vous ne devez pas commencer cette opération avant la fin du délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction prévu réglementairement est de 4 mois durant lesquels des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus. En l'absence de réponse de l'administration le « **15/10/2016** », votre demande sera tacitement acceptée.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

À l'issue de ce délai, et en l'absence de décision expresse, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée sur demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,

Patrick FAYOLLE

DDTM de l'Aude

CS 40001

105 Bd Barbès

11838 CARCASSONNE CEDEX

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-27-008

12-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Tyou
Adrien sous le n° 11160037

*12-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Tyou Adrien sous le n° 11160037.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude -*

Carcassonne, le 27 juin 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Monsieur TYOU Adrien
3 Rue du Bureau

11360 – CASCATEL DES CORBIERES

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAI - Géraldine DEVEAU – SEADR
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41
Courriel : elisabeth.burais@aud.e.gouv.fr
geraldine.deveau@aud.e.gouv.fr

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET

Monsieur,

J'accuse réception le 16/06/2016 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 15,49 ha situés sur les communes de **VILLENEUVE LES CORBIERES, CASCATEL DES CORBIERES et DURBAN CORBIERES.**

L'exploitant antérieur ou preneur en place est :

- Monsieur **CHIQUELLO Antoine** sis à 11360 – **VILLENEUVE LES CORBIERES**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : 16/06/2016
- numéro d'enregistrement : 11-16-0037

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait que vous ne devez pas commencer cette opération avant la fin du délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction prévu réglementairement est de 4 mois durant lesquels des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus. En l'absence de réponse de l'administration le « 16/10/2016 », votre demande sera tacitement acceptée.

À l'issue de ce délai, et en l'absence de décision expresse, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée sur demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,


Patrick FAYOLLE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-23-003

13-DRAAF - ARDC do11160ssier autorisation d'exploiter
Tost Florent sous le n° 1160038

*13-DRAAF - ARDC do11160ssier autorisation d'exploiter Tost Florent sous le n° 1160038.
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Aude.*

Carcassonne, le 23 juin 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Monsieur TOST Florent
13 Rue de la piscine

11350 – TUCHAN

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET

Monsieur,

J'accuse réception le **17/06/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **3,12 ha** situés sur la commune de **TUCHAN**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place est :

- la **SCEA LES AROUMETS** sise à **11350 – TUCHAN**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **17/06/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0038**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait que vous ne devez pas commencer cette opération avant la fin du délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction prévu réglementairement est de 4 mois durant lesquels des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus. En l'absence de réponse de l'administration le « **17/10/2016** », votre demande sera tacitement acceptée.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30

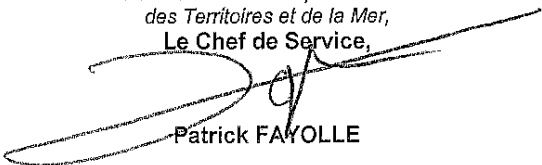
16 heures le vendredi

À l'issue de ce délai, et en l'absence de décision expresse, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée sur demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,


Patrick FAYOLLE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-05-007

14-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter
Teixeira Lopez Filipe sous le n° 11160040

*14-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Teixeira Lopez Filipe sous le n° 11160040.
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Aude.*

Carcassonne, le 05 juillet 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

Monsieur TEIXEIRA LOPES Filipe
Hameau Pech-Salamou

11240 – DONAZAC

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAI'S - Géraldine DEVEAU – SEADR
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET

Monsieur,

J'accuse réception le **04/07/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **22,28 ha** situés sur la commune de **DONAZAC**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place, tel qu'indiqué dans votre demande, est :

- **Monsieur SALVAIRE Pierre** sis à **11240 – DONAZAC**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **04/07/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0040**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **04/11/2016** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

Après publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE
CEDEX

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,

Patrick FAYOLLE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-08-02-005

15-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter
GAEC LA DE BRIOLA sous le n°11160041

*15-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter GAEC LA DE BRIOLA sous le n°11160041.
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Aude.*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 02 août 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

GAEC LA FERME DE BRIOLA
Fresquel

11270 – SAINT JULIEN DE BRIOLA

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le **11/07/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,13 ha** situés sur la commune de **SAINT JULIEN DE BRIOLA**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place, tel qu'indiqué dans votre demande, est :

- **Madame SARDA Martine sise à 11240 – MONTGRADAIL**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **11/07/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0041**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **11/11/2016** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord **tacite**, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE
CEDEX

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
L'adjointe au Chef de Service,

Laurence MERCY

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-24-014

16-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter
Cauhope Mathieu sous le n°11160042

*16-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Cauhope Mathieu sous le n°11160042
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Aude.*

Carcassonne, le 24 juin 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Monsieur CAUHOPE Mathieu
La Souque

11150 – PEXIORA

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAI - Géraldine DEVEAU – SEADR
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET

Monsieur,

J'accuse réception le **14/06/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **1,57 ha** situés sur la commune de **PEXIORA**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place est :

- La SCEA CAUHOPE sise à 11150 – PEXIORA

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **14/06/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0042**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait que vous ne devez pas commencer cette opération avant la fin du délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction prévu réglementairement est de 4 mois durant lesquels des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus. En l'absence de réponse de l'administration le « **14/10/2016** », votre demande sera tacitement acceptée.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

À l'issue de ce délai, et en l'absence de décision expresse, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée sur demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service

Patrick FAYOLLE

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-24-015

17-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter
Andrieu Christelle sous le n° 11160043

*17-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Andrieu Christelle sous le n° 11160043
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Aude.*

Carcassonne, le 24 juin 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Madame ANDRIEU Christelle
36 Rue Maréchal Clauzel

09500 – MIREPOIX

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAI - Géraldine DEVEAU – SEADR
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET

Madame,

J'accuse réception le **14/06/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **22,73 ha** situés sur les communes de **MALEGOUE (09), SEIGNALENS, SAINT GAUDERIC**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place est :

- **Monsieur MARTY Jean-Claude** sis à **11270 – SAINT GAUDERIC**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **14/06/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0043**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait que vous ne devez pas commencer cette opération avant la fin du délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction prévu réglementairement est de 4 mois durant lesquels des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus. En l'absence de réponse de l'administration le « **14/10/2016** », votre demande sera tacitement acceptée.

À l'issue de ce délai, et en l'absence de décision expresse, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée sur demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,

Patrick FAYOLLE

horaires d'ouverture :
8 h. 30 – 12 heures
14 heures – 16 h.30
16 heures le vendredi

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-01-027

18-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter
Moody Jonathan sous le n°11160045

*18-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Moody Jonathan sous le n°11160045
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Aude.*

Carcassonne, le 01 juillet 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Monsieur MOODY Jonathan
18 Rue de la Font Vielha

11250 – LEUC

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET

Monsieur,

J'accuse réception le **29/06/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **0,09 ha** situés sur la commune de **LEUC**.

Les biens demandés sont déclarés, par le demandeur, comme « **libres de toute occupation** ».

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **29/06/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0045**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **29/10/2016** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

horaires d'ouverture :
8 h. 30 – 12 heures
14 heures – 16 h.30
16 heures le vendredi

Après publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord **tacite**, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE
CEDEX

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,


Patrick FAYOLLE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-08-007

19-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter
Milhau Jean Philippe sous le n°11160471

*19-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Milhau Jean Philippe sous le n°11160471.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude -*



PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 08 juillet 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

Monsieur MILHAU Jean-Philippe
Saint Simon, L'Escanbié

31290 – BEAUTEVILLE

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet

Monsieur,

J'accuse réception le **06/07/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **27,84 ha** situés sur la commune de **SAINT MICHEL DE LANES**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place, tel qu'indiqué dans votre demande, est :

- **Madame DAYDE Danielle** sise à **11410 – SAINT MICHEL DE LANES**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **06/07/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0047-1**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **06/11/2016** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE
CEDEX

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,

Patrick FAYOLLE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-08-008

20-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter -
Milhau Jean-Philippe sous le n° 11160047-2

*20-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Milhau Jean-Philippe sous le n°
11160047-2.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude -

Carcassonne, le 08 juillet 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

Monsieur MILHAU Jean-Philippe
Saint Simon, L'Escanbié

31290 – BEAUTEVILLE

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAI'S - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet

Monsieur,

J'accuse réception le **06/07/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,10 ha** situés sur la commune de **SAINT MICHEL DE LANES**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place, tel qu'indiqué dans votre demande, est :

- **Madame DAYDE Danielle** sise à **11410 – SAINT MICHEL DE LANES**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **06/07/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0047-2**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **06/11/2016** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

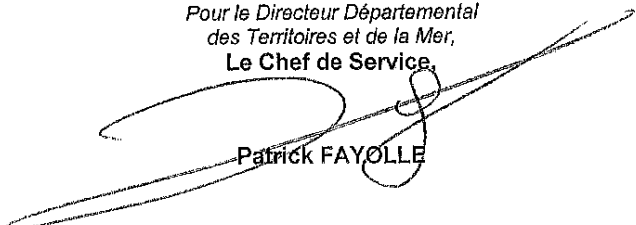
Après publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE
CEDEX

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,


Patrick FAYOLLE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-01-028

21-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
Scea le jardins des Deux-Moiselles sous le n°11160049

*21-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Scea le jardins des Deux-Moiselles sous le
n°11160049 .*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude -

Carcassonne, le 01 juillet 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

SCEA LE JARDIN DES DEUX-MOISELLES
La Païchère

11300 - CASTELRENG

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAI - Géraldine DEVEAU – SEADR
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET

Mesdames,

J'accuse réception le **22/06/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **2,66 ha** situés sur la commune de **CASTELRENG**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place, tel qu'indiqué dans votre demande, est :

- **la SARL Le Jardin de Max sise à 11300 - CASTELRENG**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **22/06/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0049**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **22/10/2016** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

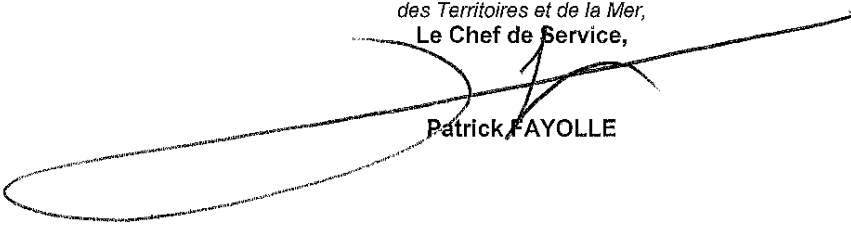
Après publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord **tacite**, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE
CEDEX

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,


Patrick FAYOLLE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-07-013

22-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter -
11160054-1Gaec de Bendine sous le n°11160054-1

*22-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - 11160054-1Gaec de Bendine sous le
n°11160054-1.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude -



PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 07 juillet 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

GAEC DE BENDINE
Bendine

11420 - PECH LUNA

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAI - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet

Messieurs,

J'accuse réception le **06/07/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **78,44 ha** situés sur les communes de **MAYREVILLE et PECH LUNA**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place, tel qu'indiqué dans votre demande, est :

- la SCEA POUIL sise à 11420 - PECH LUNA

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **06/07/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0054-1**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **06/11/2016** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service

Patrick FAYOLLE

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

DDTM de l'Aude

CS 40001

105 Bd Barbès

11838 CARCASSONNE

CEDEX

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-07-014

23-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - -2
Gaec Bendine sous le n° 11160054

*23-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - -2 Gaec Bendine sous le n° 11160054.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude -*



PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 07 juillet 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

GAEC DE BENDINE
Bendine

11420 - PECH LUNA

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet

Messieurs,

J'accuse réception le **06/07/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **44,85 ha** situés sur les communes de **MAYREVILLE et PECH LUNA**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place, tel qu'indiqué dans votre demande, est :

- **Monsieur DEUMIE Bernard sis à 11420 - PECH LUNA**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **06/07/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0054-2**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **06/11/2016** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord **tacite**, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,

Patrick FAYOLLE

horaires d'ouverture :
8 h. 30 – 12 heures
14 heures – 16 h.30
16 heures le vendredi

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE
CEDEX

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-08-009

24-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
Earl Peguillou sous le n° 1160056

*24-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Earl Peguillou sous le n° 1160056.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude -*



PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 08 juillet 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

EARL DE PEGUILLOU
Peguillou

11410 - MONTAURIOL

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAI'S - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **07/07/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **24,65 ha** situés sur la commune de **MONTAURIOL**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place, tel qu'indiqué dans votre demande, est :

- L'EARL LE BRESIL sise à 11410 - PAYRA SUR L'HERS

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **07/07/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0056**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **07/11/2016** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE
CEDEX

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
Le Chef de Service,

Patrick FAYOLLE